

The background of the entire page is a vibrant blue with a high-speed photograph of water droplets. One large droplet is in the center, having just hit the surface, creating concentric ripples. Above it, another droplet is suspended in mid-air, about to fall. The lighting is dramatic, highlighting the spherical shape and the reflection on the water's surface.

# 5<sup>e</sup> Colloque

28 - 30  
octobre  
2009

de  
Plaidoyer-Victimes

*Au cœur des droits*

Grand Plaza Montréal Centre-Ville

*Programme officiel*



# 5<sup>e</sup> Colloque

## Au cœur des droits



### Reconnaissance des ateliers par le Barreau du Québec

Notez que la majorité des ateliers sont reconnus comme faisant partie du **programme de formation continue obligatoire du Barreau du Québec**. Les membres du Barreau pourront ainsi faire reconnaître comme activités de formation les ateliers auxquels ils assisteront dans le cadre du colloque (2 heures de formation/atelier, pour un maximum de 6 heures). Une attestation de participation sera remise aux membres du Barreau lors de la tenue des ateliers. Veuillez consulter le programme du colloque afin vous inscrire aux ateliers (16 ateliers) qui font l'objet d'une reconnaissance du Barreau du Québec.

Association québécoise  
Plaidoyer-Victimes



*C'est avec enthousiasme que je vous convie au 5<sup>e</sup> colloque provincial organisé par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes «Au cœur des droits».*

*Le programme qui vous est proposé couvre un large éventail de sujets qui vont alimenter notre réflexion et nos débats sur l'évolution et l'état actuel des droits des victimes d'actes criminels. Nous examinerons ensemble leur mise en œuvre. Comment ces droits se sont-ils actualisés dans nos lois, nos politiques, nos orientations, nos directives? Comment ont-ils influencé l'action et les pratiques dans nos milieux? Quels sont les enjeux et les défis que nous devons relever afin que les victimes puissent les exercer pleinement? Des discussions passionnantes nous attendent!*

*Ce sera aussi l'occasion d'assister à la grande première du documentaire Plaidoyer pour les victimes... Une histoire d'engagement. Les témoignages recueillis dans ce document vont permettre de retracer les principaux jalons et changements qui ont marqué l'émergence et l'actualisation des droits des victimes d'actes criminels au Québec et au Canada.*

*Ce colloque soulignera le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes. C'est un moment privilégié pour rappeler les réalisations et l'engagement de nombreuses personnes qui ont adhéré à sa cause, l'ont appuyée et enrichie pendant toutes ces années.*

*Je vous attends en grand nombre.*

**M<sup>e</sup> Esthel Gravel**  
Présidente d'honneur

# Au programme mercredi 28 octobre

14h00

## Accueil et inscription

Salle Monet

15h00

## Mots de bienvenue

**Arlène Gaudreault**, présidente,  
*Association québécoise Plaidoyer-Victimes*

**M<sup>e</sup> Esthel Gravel**, procureure aux  
*poursuites criminelles et pénales, Directeur des  
poursuites criminelles et pénales, Bureau de  
service-conseil et présidente d'honneur du  
colloque*

15h30

## Première du documentaire

### *Plaidoyer pour les victimes... Une histoire d'engagement*

Ce documentaire, réalisé par Les Alter-Citoyens, retrace l'évolution des droits des victimes d'actes criminels au Québec depuis les 30 dernières années par le biais du témoignage de huit personnes qui ont, dans leur domaine d'expertise, fait progresser la cause des droits. Le documentaire répond à un devoir de mémoire et nous rappelle que la défense des droits des victimes s'est construite à force de travail et d'engagement individuels et collectifs. Et, parce que les défis demeurent nombreux et que des luttes restent à faire, le documentaire est aussi un plaidoyer pour la relève et la continuité. *Plaidoyer pour les victimes* est une histoire de passion et d'engagement et, surtout, un hommage aux victimes et à celles et ceux qui s'en sont inspirés.



16h30

## Réflexions et échanges

17h00

## Cocktail de bienvenue

Salles Riopelle-Gagnon-Lemieux

## Allocution

**M<sup>e</sup> François Ouimet**, député de Marquette  
*Adjoint parlementaire à la ministre de la Justice  
du Québec*

# Au programme jeudi 29 octobre 8h00

Inscription et petit-déjeuner  
Salle Monet

9h00

## Conférence d'ouverture Le droit existe-t-il sans la société, sans la politique?

Pierre Noreau, professeur titulaire,  
Centre de recherche en droit public,  
Université de Montréal



## A1 Pas assez de droits pour les proches des victimes d'homicide?

Les proches des victimes d'homicide ne sont pas des victimes comme les autres. Confrontés à la fois à un deuil particulier et à une infraction pénale, ils vivent des souffrances aiguës qui exigent d'être reconnues comme une forme de victimisation. Pourtant, parce que d'une part ils n'ont pas été visés directement par l'intention criminelle, et que d'autre part ils sont difficiles à délimiter dans l'entourage de la personne disparue, les débats restent vifs concernant la nature de leur statut de victimes. Aujourd'hui, la réaction sociojudiciaire à leur égard est considérablement remise en question, leurs demandes sont prégnantes sur la scène publique et médiatique. En confrontant les visions des proches à celles des institutions qui les définissent et les réponses qui leur sont données, cet atelier permettra d'entreprendre une réflexion de fond sur la question de leurs droits, mais également de tirer les conclusions qui s'imposent sur le statut des victimes de manière générale.

Catherine Rossi, chargée de cours,  
Université de Montréal et chargée de  
programmes, Regroupement des organismes  
de justice alternative du Québec

Pierre-Hugues Boisvenu, président,  
Association des Familles de Personnes  
Assassinées ou Disparues

## A2 Victimes de conducteurs avec capacité de conduite affaiblie: reconnaissance, services et recours

Les chiffres sont étonnants: chaque jour, au Canada, 4 personnes meurent et plus de 200 sont blessées dans des collisions attribuables à la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool et/ou les drogues. Compte tenu du nombre de personnes et de familles touchées par ce fléau, pourquoi les victimes de ce crime violent se retrouvent-elles si démunies? Confrontées à la complexité du travail des policiers et enquêteurs et aux dédales du système de justice pénale, les victimes de la conduite avec facultés affaiblies ont l'impression d'être laissées à elles-mêmes, de n'être pas entendues ou considérées, et pire encore, de n'être pas de « vraies » victimes. Et pourtant! Cet atelier tentera de leur donner un visage et de comprendre un peu mieux cette importante problématique.

Marie-Claude Morin, porte-parole, Bureau  
régional du Québec, MADD Canada - Les  
mères contre l'alcool au volant

Pierre Angers, agent de la Sûreté du Québec  
retraité, formateur - conduite avec facultés  
affaiblies

Procureur aux poursuites criminelles et  
pénales, Directeur des poursuites criminelles  
et pénales (à confirmer)



10h00

## Les ateliers (Pause à 11h00)

Nous vous invitons à choisir un atelier  
parmi les suivants:

## A3 Réfugiés au Québec: un risque de revictimisation?

Cet atelier approfondira la question de l'accueil et du traitement des réfugiés au Québec et des défis que ceux-ci rencontrent dans le processus de reconnaissance de leur statut. Ces défis incluent notamment le risque de détention, les obstacles à la reconnaissance de leur vulnérabilité et le risque de retraumatisation lorsqu'ils doivent raconter leur histoire à l'audience de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). L'atelier nous sensibilisera aussi aux conséquences de la victimisation sur la santé mentale et à l'impact des procédures (détention, délais, issue de la demande d'asile, etc.) sur l'amplification et la chronicisation des symptômes chez les demandeurs d'asile.

Janet Dench, directrice, Conseil  
canadien pour les réfugiés

Janet Cleveland, Ph.D., chercheure et  
psychologue

Marie Munoz, M.D., praticien-chercheur,  
Centre affilié universitaire, CSSS de la  
Montagne



Formation reconnue  
Barreau du Québec



Interprétation simultanée  
anglais — français



## A4 Exploitation sexuelle: quand Internet s'en mêle

Bien que les activités liées à l'exploitation sexuelle des enfants n'aient jamais connu de barrières géographiques ou culturelles, leur accessibilité et leur diffusion sont maintenant grandement facilitées par les avancées technologiques. L'utilisation d'Internet, par le biais de webcams, de messageries instantanées, de groupes de discussion ou de babillards, a en effet profondément modifié l'exploitation sexuelle des enfants. Cet atelier va dresser un portrait de cette problématique qui pose une série d'obstacles et nécessite l'adoption de nouvelles stratégies en matière de répression, d'intervention et de prévention de la part des enquêteurs spécialisés, des procureurs et des organismes communautaires qui viennent en aide aux victimes.

Sergent Yannick Dion, coordonnateur  
provincial, Bureau de coordination des  
enquêtes sur les délits informatiques, Sûreté du  
Québec

M<sup>e</sup> Josée Fontaine, procureure aux  
poursuites criminelles et pénales, Directeur des  
poursuites criminelles et pénales, Palais de  
justice de Montréal

Signy Arnason, directrice, Cyberaide.ca,  
Centre canadien de protection de l'enfance



## A5 Questions d'équité dans le traitement judiciaire offert aux victimes d'agression sexuelle

En plus des difficultés partagées par l'ensemble des victimes devant composer avec le système judiciaire (délais, surcharge des procureurs, incompréhension d'un langage ultra spécialisé, accessibilité limitée, etc.), les victimes d'agression sexuelle doivent affronter des obstacles spécifiques. L'atelier portera sur certaines de ces difficultés et soulèvera aussi des préoccupations par rapport au faible taux de rétention des plaintes en matière d'agression sexuelle. Pour ce faire, plusieurs sujets liés au traitement judiciaire des cas d'agression sexuelle seront traités, notamment la trousse médicolégale, l'attitude des intervenantEs, la loi et les règles de preuves ainsi que la divulgation des dossiers thérapeutiques. Les conférencières identifieront les améliorations constatées depuis les 25 dernières années et feront la lumière sur les écueils persistants.

**Carole Tremblay**, agente de liaison et responsable des dossiers en matière de justice, Regroupement québécois des CALACS

**M<sup>e</sup> Maude Pagé-Arpin**, avocate, Monterosso Giroux S.E.N.C. et chargée de cours, Faculté de droit, Université de Montréal

## A6 Les tribunaux spécialisés en violence conjugale: une alternative?

Cet atelier se veut un espace de réflexion et de discussion sur la mise en place de tribunaux spécialisés dans le traitement judiciaire criminel des événements de violence conjugale. Après avoir dressé un portrait de certains tribunaux canadiens spécialisés et des enjeux de la judiciarisation, les conférencières discuteront des avantages et des limites de ce type d'institution et de la pertinence d'en généraliser l'implantation.

**Lise Poupart, M.Sc. Criminologie**, fondatrice et coordonnatrice, Côté cour, service d'aide psychosociale auprès des victimes de violence conjugale et familiale en milieu judiciaire criminel

**Sonia Gauthier**, professeure agrégée, École de service social, Université de Montréal



## A7 Le programme CAVAC-Info, un lien rassurant pour aller de l'avant

Une majorité de victimes se sentent dépourvues et impuissantes lorsque confrontées au système judiciaire. Les démarches et les procédures deviennent souvent une source d'anxiété et de questionnements. C'est dans le souci de réduire le stress lié aux diverses étapes du processus judiciaire et de traiter les victimes « avec équité, courtoisie et respect de leur dignité et de leur vie privée », tout en souscrivant à la Déclaration de services aux citoyens du ministère de la Justice du Québec, que le programme CAVAC-Info a été mis en place. Avec la collaboration du Directeur aux poursuites criminelles et pénales et de la Direction générale des services judiciaires, les intervenants du CAVAC transmettent aux personnes victimes, dans le cadre du programme CAVAC-Info, des informations judiciaires les concernant. De plus, les personnes victimes sont informées des services disponibles, elles sont orientées vers des ressources spécialisées et un suivi professionnel leur est proposé.

**Sylvie Biscaro, ps éd.**, directrice générale, CAVAC de la Mauricie

**M<sup>e</sup> Claude Lachapelle**, procureur en chef, Directeur des poursuites criminelles et pénales, région Mauricie-Lanaudière-Bois-Francs

**Éric Malo, M.C.A.**, criminologue, responsable clinique, CAVAC de la Mauricie

## A8 Plus de droits pour les victimes lors de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle?

Les victimes d'actes criminels en sont venues à jouer un rôle de plus en plus important dans le processus de justice pénale. Dans la tradition du *common law*, il leur est notamment permis de présenter une déclaration faisant état des répercussions du crime à un tribunal qui détermine la peine ou à une commission des libérations conditionnelles. De nombreux états américains vont plus loin encore et permettent aux victimes de se prononcer sur le bien-fondé d'octroyer une libération conditionnelle à un détenu. Bien que les victimes aient un intérêt légitime dans le processus de détermination de la peine, est-il justifié qu'elles interviennent dans le cadre d'une audience de libération conditionnelle? Leur participation ne risque-t-elle pas d'aller à l'encontre des politiques correctionnelles ou des principes de la justice fondamentale? Comment peut-on mieux définir et circonscrire cette participation afin d'éviter des dérives vers les « droits punitifs »? Ces questions seront scrutées à la lumière des résultats de recherches récentes menées au Canada, en Angleterre et au Pays de Galles ainsi qu'aux États-Unis. Elles seront aussi jaugées en tenant compte de la position des organismes qui se portent à la défense des droits des victimes. Un débat animé en perspective!

**Steve Sullivan**, ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

**Julian V. Roberts**, professeur de criminologie, Faculté de droit, Université d'Oxford





## B1 Justice pour les victimes issues des communautés autochtones : deux poids, deux mesures ?

Les conférencières aborderont, dans une perspective intergénérationnelle, la question entourant la violence perpétrée à l'égard des victimes issues des communautés autochtones, notamment le cas des survivants des pensionnats, qui ont subi des violences perpétrées par l'État et par l'Église, au Québec et en Amérique du Nord. Elles se pencheront aussi sur le cas alarmant des jeunes filles et des femmes autochtones disparues ou assassinées, en faisant ressortir l'existence d'un système « deux poids, deux mesures » tant au niveau des enquêtes menées que dans l'accès aux services d'aide aux victimes par les familles autochtones du Québec.

**Ellen Gabriel**, présidente, Femmes autochtones du Québec

**Manon Lamontagne, M.A.**, coordonnatrice santé, Femmes autochtones du Québec



## B2 Points de vue et réflexions sur la justice réparatrice dans les cas de violence contre les femmes

Bien qu'elle revête maintes formes et perspectives, la justice réparatrice est généralement perçue comme une approche favorisant la réparation des conséquences vécues à la suite d'un crime. Or, bien qu'un consensus semble exister sur la pertinence d'une telle approche dans les cas d'infractions contre les biens, plusieurs doutent de sa raison d'être dans les cas de crimes contre la personne et, plus particulièrement, dans les cas de violence commise à l'endroit des femmes. La justice réparatrice et son application ne risquent-elles pas de remettre en cause la judiciarisation, si longtemps réclamée? Comment peut-elle s'inscrire dans des relations empreintes d'inégalités? Peut-elle constituer une alternative au système judiciaire actuel? Comment cette justice peut-elle s'inscrire dans le droit criminel? Le panel réuni ici échangera sur ces questions et mettra en commun ses réflexions de manière à identifier des avenues susceptibles d'améliorer l'expérience des femmes victimes de violence.

**Mylène Jaccoud**, professeure agrégée, École de criminologie, Université de Montréal et directrice adjointe par intérim, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal

**M<sup>e</sup> Julie Desrosiers**, professeur, Faculté de droit, Université Laval

**Louise Riendeau**, coordonnatrice des dossiers politiques, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

**Emmanuella St-Denis**, agente de liaison et de communication, Regroupement québécois des CALACS

**Serge Charbonneau**, directeur, Regroupement des organismes de justice alternative du Québec



## B3 La Convention internationale des droits de l'enfant : fondements et application au Québec et au Canada

L'année 2009 marque à la fois le 30<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et le 20<sup>e</sup> anniversaire de la *Convention des droits de l'enfant*. Quels sont les principaux droits reconnus à l'enfant par cette Convention internationale? Quelle approche préconise-t-elle? Au Québec et au Canada, comment le statut particulier de l'enfant et son droit à la protection et à l'assistance se sont-ils traduits dans les législations, les décisions des tribunaux et les interventions à caractère social? Qu'en est-il des progrès accomplis et des défis à relever pour assurer une plus grande protection aux enfants victimes d'actes criminels?

**L'honorable Viviane Primeau, J.C.Q.**, Cour du Québec, chambre de la jeunesse

**Nadja Pollaert**, directrice générale, Bureau international des droits des enfants

**Sonia Gilbert**, directrice de la protection de la jeunesse, Centre jeunesse de la Montérégie



## B4 Victimes de dérives sectaires

Comprendre l'expérience de victimisation dans un groupe dit secte est un sujet peu abordé au Québec. Outre l'attention médiatique portée sur l'éducation et la socialisation des enfants à l'intérieur d'écoles illégales dirigées par des groupes sectaires et la médiatisation récurrente de l'expérience de quelques anciens membres, l'information disponible sur la victimisation au sein de ces groupes est éparse. Afin de s'interroger sur les connaissances actuelles portant sur les groupes sectaires et sur leur fonctionnement, ainsi que sur la victimisation au sein de ces derniers, l'atelier est construit autour de deux thèmes distincts : les droits des victimes et l'intervention. Dans un premier temps, le thème des droits des victimes, adultes et enfants, de groupes dits sectes sera abordé sous les angles suivants : l'évolution, le respect et la violation des droits des victimes et les obstacles qu'elles rencontrent pour les faire respecter. Dans un deuxième temps, les questions relatives à l'intervention auprès des enfants, des adultes ou de groupes dits sectaires seront également examinées.

**Mike Kropveld**, directeur général et fondateur, Info-Secte

**M<sup>e</sup> Carole Tremblay**, avocate et présidente, Info-Secte

**Dianne Casoni, Ph.D.**, professeure titulaire, École de criminologie, Université de Montréal

**Marie-Andrée Pelland, Ph.D.**, professeure adjointe, Département de sociologie, Université de Moncton

**Lorraine Derocher, M.A.**, doctorante, Études du religieux contemporain, Université de Sherbrooke



## B5 Défendre mes droits, c'est de la folie!!!

Les personnes vivant avec un problème de santé mentale sont victimes de stigmatisation, ce qui engendre à leur égard des abus de toutes sortes. Elles subissent l'abus de pouvoir du système psychiatrique, les contrecoups d'un système judiciaire paternaliste, des règles administratives mal adaptées à leur situation, mais aussi du contrôle social dans leur vie privée. Dans un premier temps, l'atelier démontrera, par le biais de nombreux exemples basés sur l'expérience de groupes de promotion et de défense des droits en santé mentale, les multiples impacts biopsychosociaux qu'entraîne le non-respect des droits sur les personnes. Dans un deuxième temps, il sera démontré que le fait d'être informé de ses droits, d'acquiescer des connaissances et d'exercer ses droits facilite le processus d'appropriation du pouvoir et l'accès à la pleine citoyenneté des personnes vivant un problème de santé mentale.

**Doris Provencher**, directrice générale,  
AGIDD-SMQ

**Nancy Melanson**, conseillère, Collectif de  
défense des droits de la Montérégie



## B6 La place de la victime dans les procédures pénales: regards chez nos cousins français

Depuis une trentaine d'années, des évolutions législatives, jurisprudentielles et professionnelles très nettes sont venues conforter la place des victimes dans le procès pénal. Par exemple, les lois de 1990, 1997 et 2008 ont fortement amélioré l'indemnisation des victimes; celle du 15 juin 2000 a considérablement étendu l'exercice de leurs droits; la création d'un juge délégué aux victimes en 2007 leur permet d'être entendues et soutenues à tous les stades du procès pénal. Reconnue formellement comme partie civile, la victime peine néanmoins toujours à occuper, très concrètement, une authentique place d'acteur. Au-delà des discours victimaires, le procès équitable d'une part, l'accompagnement (psychologique et social notamment) de l'autre imposent pourtant de consolider sa place au sein du système de justice pénale, en complète harmonie avec celle occupée par l'infracteur.

**Robert Cario**, professeur et codirecteur,  
Master Criminologie, Université de Pau et des  
pays de l'Adour

**Sabrina Bellucci**, directrice, Institut National  
d'Aide aux Victimes Et de Médiation (INAVEM)



## B7 D'hier à demain: le droit à l'indemnisation pour les victimes

Tant au Québec qu'en Ontario, le régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels demeure perfectible et indemnise encore mal certaines victimes. De rapports d'enquête en projets de lois restés sans suite, ces régimes semblent difficiles à moderniser. En première partie, les conférenciers retourneront aux origines de l'indemnisation pour comprendre cet état de fait. Ils discuteront ensuite des fondements potentiels d'un régime plus moderne d'indemnisation des victimes d'actes criminels, tout en émettant des propositions réalistes et économiquement viables en vue d'améliorer le régime actuel. Ensuite, la Direction de l'IVAC présentera ses processus de traitement revus et améliorés de manière à répondre plus adéquatement aux besoins grandissants et de plus en plus diversifiés de sa clientèle et à lui offrir un service mieux adapté.

**Daniel Gardner**, professeur, Faculté de droit,  
Université Laval

**Nathalie Des Rosiers**, avocate générale,  
Association canadienne des libertés civiles

**Suzanne Mailhot**, directrice, Direction de  
l'indemnisation des victimes d'actes criminels  
(IVAC)



18h00

soirée festive

Joignez-vous à ce repas festif qui soulignera avec chaleur et humour le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes et le travail accompli par l'ensemble des personnes œuvrant auprès des victimes d'actes criminels. La soirée sera également l'occasion de décerner les prix Plaidoyer-Victimes à la personne et à l'organisme s'étant démarqués au niveau de leur engagement et de l'excellence de leur intervention.



Avec la participation  
de Mise au jeu

# Au programme vendredi 30 octobre 8h15

Déjeuner causerie

Salle Monet

## L'aide juridique au service des victimes d'actes criminels?

M<sup>e</sup> Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q, c.r., bâtonnier sortant du Québec

Commission des services juridiques (conférencier à confirmer)

### C1 Réalités et recours pour les victimes de harcèlement au travail

Le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail partagera son expertise en abordant l'évolution du droit en matière de harcèlement au travail, en présentant un état des lieux et les nombreux défis rencontrés par les victimes ainsi qu'en identifiant les nouveaux visages que revêt cette forme de victimisation. Il alimentera également la discussion par des pistes de réflexion. L'organisme Au Bas de l'échelle partagera ses observations sur l'évolution et l'état actuel du recours contre le harcèlement psychologique au travail, mis en place il y a cinq ans dans le cadre de la *Loi sur les normes du travail*. Il dressera un portrait du processus en amont des plaintes pour harcèlement et du traitement dont elles font l'objet. Enfin, il exposera ses recommandations sur les changements à apporter à la loi et aux pratiques afin d'améliorer la prévention, l'accès au recours et les réparations pour les victimes.

M<sup>e</sup> Marie-Eve Fréchette Royer, avocate, Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail

Kristine Doederlein, juriste intervenante, Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail

Carole Henry, responsable des dossiers politiques et porte-parole, Au bas de l'échelle



### C2 Modèle alternatif pour assurer la protection des personnes âgées en établissements

Depuis les amendements à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) a été investi de nouveaux pouvoirs, dont celui d'initiative. Ce pouvoir peut s'avérer très efficace en ce qui a trait à la protection des personnes vulnérables. Le CLPQS a également le mandat de s'assurer du respect des droits des usagers et peut intervenir lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'il y a atteinte à un ou des droits visant un ou plusieurs usagers. Parfois, la situation nécessite une collaboration avec la Direction des ressources humaines dans la mesure où des employés problématiques sont impliqués. L'intervention efficace et significative doit reposer sur la cueillette de preuves prépondérantes pour que les sanctions soient maintenues par les tribunaux d'arbitrage. Les conférenciers démontreront ainsi la nécessité d'une concertation et d'une collaboration entre les acteurs impliqués afin de mieux protéger les personnes vulnérables en établissements.

M<sup>e</sup> Sophie Marchildon, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, CSSS Vaudreuil-Soulanges et au Saint-Laurent et avocate, Miller-Marchildon avocats

M<sup>e</sup> Charles Saucier, avocat-conseil pour les établissements de santé et services sociaux, Saucier, Carpentier-Cayen, avocats



9h15

## Les ateliers (Pause à 10h15)

Nous vous invitons à choisir un atelier parmi les suivants :

### C3 Les recours administratifs et civils dans les cas d'inconduite sexuelle par des professionnels de la santé

Si les agressions sexuelles sont trop souvent vécues dans le silence et la honte, celles commises par des professionnels de la santé constituent un des tabous les mieux gardés derrière les portes closes de leurs bureaux. L'atelier exposera les principaux résultats de recherche menée en 2008 par l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes. Cette recherche visait à identifier les possibilités et limites des recours juridiques à la disposition des victimes d'inconduite sexuelle de la part d'un professionnel de la santé et à identifier les pratiques de prévention et d'éducation visant à sensibiliser les professionnels et le grand public à cette problématique. Le cadre juridique entourant cette question sera présenté, en mettant l'accent sur des recours peut-être moins connus que le recours criminel, soit les recours administratifs et civils. Les conférencières décriront ces recours au moyen d'exemples concrets au Québec, et ce à partir de plusieurs décisions rendues par les tribunaux québécois.

M<sup>e</sup> Julie Lassonde, B.A., B.C.L., L.L.B., LL.M., avocate, chercheure et traductrice

M<sup>e</sup> Hélène Guay, B.C.L., LL.M., avocate



Formation reconnue  
Barreau du Québec



Interprétation simultanée  
anglais — français



### C4 La médiation dans les cas de crimes graves : pour qui, pourquoi, comment ?

Depuis 2004, le Service correctionnel du Canada a étendu son programme de médiation dans les cas de crimes graves à l'ensemble du Canada. Les conférenciers présenteront ce programme, partageront leur expertise à titre de médiateurs et discuteront des divers enjeux entourant cette approche. Quelles sont les conditions qui facilitent les séances de médiation? Qu'en retirent les victimes et les contrevenants? À quels enjeux éthiques et à quelles difficultés sont confrontés les médiateurs? Quels sont les bénéfices et les limites de cette approche?

Rév. James Scott, intervenant en matière de justice réparatrice et médiateur dans les cas de crimes graves, Service correctionnel du Canada

Évelyne Leblanc, intervenante, Aux Trois Pivots et médiatrice dans les cas de crimes graves, Service correctionnel du Canada



## C5 La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents: quelle place pour les victimes?

Comment répond-on aux besoins des victimes lorsque le contrevenant est un mineur? Quelles sont les possibilités qu'offre le cadre actuel de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*? Ces questions seront examinées à la lumière de l'évolution des pratiques notamment la médiation pénale, et des services qui sont offerts aux victimes dans ce domaine d'intervention.

**Serge Charbonneau**, directeur, Regroupement des organismes de justice alternative du Québec et médiateur dans les cas de crimes graves, Service correctionnel Canada

**M<sup>e</sup> Pierre Hamel**, avocat, Centre jeunesse de Montréal — Institut universitaire



## C6 Et si les stratégies de prévention de la criminalité et l'assistance aux victimes se conjuguaient?

Peut-on parler de pratiques prometteuses en prévention de la criminalité? Où en sommes-nous au niveau de l'évaluation de ces pratiques au Canada et à l'international? L'atelier portera un regard sur ces évolutions, sur les enseignements à en tirer, tout en se questionnant sur la place de l'assistance aux victimes dans les politiques et les stratégies de sécurité mises de l'avant. Il sera aussi l'occasion de présenter la mise en place d'un réseau de coopération internationale destiné à favoriser les échanges et l'identification de pratiques inspirantes dans les domaines de l'assistance aux victimes et de la prévention de la criminalité. Constitué à la suite d'une requête du gouvernement chilien, le réseau compte maintenant plusieurs membres de la France et du Québec et espère rejoindre toute autre association ou tout pays intéressés par cette initiative.

**Serges Bruneau**, directeur des programmes, Centre international pour la prévention de la criminalité

**Lisa Monchalain**, doctorante, Institut pour la prévention de la criminalité, Université d'Ottawa

**Jean-Pascal Thomasset**, secrétaire général, INAVEM et directeur, Aide aux victimes et médiation pénale en l'Ain (AVEMA)



## C7 Victimisation financière: portrait d'une réalité méconnue

Les conséquences de la victimisation financière sont parfois méconnues, voire banalisées. Or, celles-ci peuvent être désastreuses pour les personnes qui en sont victimes. Au-delà des conséquences économiques et psychologiques, les victimes se retrouvent souvent dépourvues face aux recours qui s'offrent à elles. Des représentants de l'Autorité des marchés financiers, dont la mission première consiste à répondre aux préoccupations des consommateurs, exposeront le rôle de cet organisme en matière d'assistance aux victimes, de traitement des plaintes et d'indemnisation au Québec. L'atelier profitera également de l'expertise d'un inspecteur de la Sûreté du Québec qui dressera un portrait des crimes économiques et partagera son expérience au niveau des enquêtes et du soutien aux victimes.

**Éric Jacob, LL.B., MBA**, chef du service du traitement des plaintes, Autorité des marchés financiers

**Inspecteur Michel Forget**, chef de service, Service des enquêtes sur les crimes économiques, Sûreté du Québec

11h30

## Conférence de clôture Réformes constitutionnelles et législatives: un plus pour les victimes?

Au milieu des années 1980, dans la foulée de la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir*, le Canada et de nombreux pays se sont dotés de lois et d'énoncés qui enchâssent les droits des victimes. Même si elles ont permis de faire des avancées, ces initiatives restent néanmoins la cible de nombreuses critiques. Il existe un écart important entre les intentions et les pratiques.

Quels seraient les outils juridiques les mieux à même de protéger et d'actualiser ces droits encore « fragiles »? Réformes constitutionnelles, adoption de chartes pour les victimes, intégration des droits des tiers dans le processus pénal: ces propositions sont sur la table. Dans quelle mesure sont-elles des avenues réalistes et prometteuses pour marquer des points dans l'avenir? Le professeur et juriste Alan Young explorera ces différentes avenues.

Mais au-delà de la réflexion, il faut aller de l'avant. Dans cette perspective, l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes déposera un projet de réforme de la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels*, une démarche mobilisatrice et qui nous invite à mieux assumer nos responsabilités à l'endroit des victimes.

**Alan N. Young**, professeur, Osgoode Hall Law School, Université York

**Arlène Gaudreault**, présidente, Association québécoise Plaidoyer-Victimes



12h30  
Dîner



# Modalités d'inscription

**Date limite d'inscription: 15 octobre 2009**

## Frais d'inscription

Les frais d'inscription incluent, outre l'accès aux plénières et aux ateliers, les petits-déjeuners, les pauses café et les repas du midi des 29 et 30 octobre ainsi que le cocktail de bienvenue du 28 octobre. La participation au repas festif du 29 octobre est au coût de 50\$.

	AVANT LE 25 SEPT. 2009	APRÈS LE 25 SEPT. 2009
Membres de Plaidoyer-Victimes	300\$	350\$
Non-membres*	375\$	425\$
Étudiants (à temps plein)**	150\$	200\$

\* Pour devenir membre de Plaidoyer-Victimes, consultez le [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)

\*\* Avec attestation

## Envoi de la fiche d'inscription et du paiement

Veuillez s'il vous plait retourner votre fiche d'inscription accompagnée d'un chèque libellé au nom de l'**AQPV** au  
**4305 rue d'Iberville, bureau 201**  
**Montréal (Québec) H2H 2L5**

Vous pouvez aussi transmettre votre fiche d'inscription par **télécripteur** au **514.526.9951** en indiquant que le paiement suivra par la poste.

Notez qu'aucune confirmation de votre inscription ne vous sera envoyée. Un reçu vous sera remis le jour du colloque.

# Politique d'inscription

La participation au colloque n'est garantie que sur réception de la totalité des frais d'inscription, **au plus tard le 15 octobre 2009**, et demeure conditionnelle au nombre de places disponibles.

Toute annulation effectuée **avant le 15 octobre 2009** entraînera des frais administratifs de 50\$. En cas d'annulation après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

# Lieu et hébergement

Le colloque se déroulera au  
**Grand Plaza Montréal Centre-Ville**  
**505, rue Sherbrooke Est, Montréal H2L 4N3**

Vous pouvez bénéficier du tarif de groupe pour la réservation d'une chambre au coût de 129\$/nuit (taxes en sus) pour une chambre (occupation simple ou double) au Grand Plaza Montréal Centre-Ville.

**Numéro de téléphone pour réservation: 1 800 561.4644**

**Code de réservation: AQP**

# Personne-ressource

Pour toute information, vous pouvez rejoindre Sarah Rodrigue au 514.526.9037 ou à [srodrigue@aqpv.ca](mailto:srodrigue@aqpv.ca)

Une mise à jour concernant la programmation ou toute autre information relative au colloque sera disponible au [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)

# Fiche d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Organisme \_\_\_\_\_

Fonction \_\_\_\_\_

Coordonnées \_\_\_\_\_

No. téléphone \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_

Je suis membre du Barreau du Québec

Je serai présent(e)  oui  non  
**AU COCKTAIL D'OUVERTURE**  
**du 28 octobre**

Je serai présent(e)  oui  non  
**AU REPAS FESTIF**  
**du 29 octobre**  
 La participation au repas est de 50\$

## Envoi de la fiche d'inscription et du paiement

Veuillez s'il vous plait retourner votre fiche d'inscription accompagnée d'un chèque libellé au nom de l'AQPV au **4305 rue d'Iberville, bureau 201 Montréal (Québec) H2H 2L5**

Vous pouvez aussi transmettre votre fiche d'inscription par **télécopieur** au **514.526.9951** en indiquant que le paiement suivra par la poste.

## Jeudi 29 octobre 2009

### Ateliers de 10h00 à 12h15

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> choix

- A1** Pas assez de droits pour les proches des victimes d'homicide?
- A2** Victimes de conducteurs avec capacité de conduite affaiblie: reconnaissance, services et recours
- A3** Réfugiés au Québec: un risque de revictimisation?
- A4** Exploitation sexuelle: quand Internet s'en mêle
- A5** Questions d'équité dans le traitement judiciaire offert aux victimes d'agression sexuelle
- A6** Les tribunaux spécialisés en violence conjugale: une alternative?
- A7** Le programme CAVAC-Info, un lien rassurant pour aller de l'avant
- A8** Plus de droits pour les victimes lors de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle?

### Ateliers de 14h00 à 16h15

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> choix

- B1** Justice pour les victimes issues des communautés autochtones: deux poids, deux mesures?
- B2** Points de vue et réflexions sur la justice réparatrice dans les cas de violence contre les femmes
- B3** La *Convention internationale des droits de l'enfant*: fondements et application au Québec et au Canada
- B4** Victimes de dérives sectaires
- B5** Défendre mes droits, c'est de la folie!!!
- B6** La place de la victime dans les procédures pénales: regards chez nos cousins français
- B7** D'hier à demain: le droit à l'indemnisation pour les victimes

## Vendredi 30 octobre 2009

### Ateliers de 9h15 à 11h15

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> choix

- C1** Réalités et recours pour les victimes de harcèlement au travail
- C2** Modèle alternatif pour assurer la protection des personnes âgées en établissements
- C3** Les recours administratifs et civils dans les cas d'inconduite sexuelle par des professionnels de la santé
- C4** La médiation dans les cas de crimes graves: pour qui, pourquoi, comment?
- C5** La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*: quelle place pour les victimes?
- C6** Et si les stratégies de prévention de la criminalité et l'assistance aux victimes se conjuguait?
- C7** Victimisation financière: portrait d'une réalité méconnue

Inscription au colloque	avant le 25 sept.	après le 25 sept.	Montant
Membre Plaidoyer-Victimes	300 \$	350 \$	
Non-membre*	375 \$	425 \$	
Étudiant à temps plein**	150 \$	200 \$	
Présence au repas festif	50 \$	50 \$	
TOTAL			

\* Pour devenir membre de Plaidoyer-Victimes, consultez le [www.aqpv.ca](http://www.aqpv.ca)

\*\* Avec attestation

*Ne pas oublier*

- » **Votre formulaire complété**
- » **Votre chèque libellé au nom de AQPV au 4305 rue d'Iberville, bureau 201 Montréal (Québec) H2H 2L5**
- » **Vous pouvez aussi transmettre votre fiche d'inscription par télécopieur au 514.526.9951 en indiquant que le paiement suivra par la poste.**

## Le Comité scientifique

### Présidente

**Arlène Gaudreault**, présidente, Association québécoise Plaidoyer-Victimes et chargée de cours, Université de Montréal

### Membres

**M<sup>e</sup> Dominique Blain**, conseillère juridique, Direction de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)

**Marie-Hélène Blanc**, directrice générale, Association québécoise Plaidoyer-Victimes

**Caroline de Brouwer**, conseillère au développement professionnel — DSP, Centre jeunesse de la Montérégie

**Serges Bruneau**, directeur des programmes, Centre international pour la prévention de la criminalité

**Robert Caron**, directeur, Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels, ministère de la Justice du Québec

**M<sup>e</sup> Ginette Collin**, conseillère juridique, Services juridiques, Service correctionnel du Canada, région du Québec

**Luc Desbiens**, agent régional des communications, Commission nationale des libérations conditionnelles

**Lise Desjardins**, conseillère en développement, Direction de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)

**M<sup>e</sup> Nicole Dufour**, service recherche et législation, Barreau du Québec

**Danielle Hamel**, gestionnaire régionale, Bureau Services aux victimes, Service correctionnel du Canada

**Mylène Jaccoud**, professeure agrégée, École de criminologie, Université de Montréal et directrice adjointe par intérim, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal

**Louise Langevin**, professeure, Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes, Faculté de droit, Université Laval

**Lucie Lemonde**, professeure et chercheure, Département des sciences juridiques, UQÀM

**Katia Leroux**, agente de recherche et d'information, Association québécoise Plaidoyer-Victimes

**Carole Ménard**, gestionnaire régionale, Commission nationale des libérations conditionnelles

**Louis Plamondon**, président, Réseau Internet Francophone Vieillir en Liberté

**Louise Riendeau**, coordonnatrice des dossiers politiques, Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

**Sarah Rodrigue**, chargée de projet, Association québécoise Plaidoyer-Victimes

**Eric Salois**, directeur adjoint, Centre jeunesse de Montréal — Institut universitaire

Justice  
Québec 



Ministère de la Justice  
Canada



Patrimoine  
canadien